



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-26115>

Département(s) de publication : **76**

Annonce n° **24-26115**

Travaux

Section 1 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : GRAND PORT FLUVIO-MARITIME DE L'AXE SEINE - DIRECTION TERRITORIALE DU HAVRE

Type de Numéro national d'indentification : SIRET

N° National d'identification : 89961480400024

Ville : Le Havre

Code postal : 76600

Groupement de commandes : Non

Département(s) de publication : 76

Section 2 - Communication

Lien vers le profil d'acheteur : <https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=2458086&orgAcronyme=d4t>

Identifiant interne de la consultation : 24ETI01

Intégralité des documents sur le profil d'acheteur : Oui

Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : Non

Nom du contact : Secrétariat du Service des Achats et de la Commande Publique - Pôle Commande Publique

Adresse mail du contact : Haropaportmarche@haropaport.com

Numéro de téléphone du contact : +33 232746958

Section 3 - Procédure

Type de procédure : Procédure adaptée ouverte

Conditions de participation :

- **Aptitude à exercer l'activité professionnelle - conditions / moyens de preuve :** Voir l'article 3 du règlement de la consultation
- **Capacité économique et financière - conditions / moyens de preuve :** Voir l'article 3 du règlement de la consultation
- **Capacités techniques et professionnelles - conditions / moyens de preuve :** Voir l'article 3 du règlement de la consultation

Technique d'achat : Sans objet

Date et heure limite de réception des plis : 25/03/2024 à 12:00

Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite

Réduction du nombre de candidats : Non

Possibilité d'attribution sans négociation : Oui

L'acheteur exige la présentations de variantes : Oui

Section 4 - Identification du marché

Intitulé du marché : ECLUSE DE TANCARVILLE - POSTES D'ATTENTE EN SEINE - REAMENAGEMENT DES POSTES

Code CPV principal - Descripteur principal : 45243500

Type de marché : Travaux

Description succincte du marché : La présente consultation concerne le réaménagement des accès aux huit postes d'attente en Seine situés en amont de l'ancienne écluse de Tancarville. Les travaux consistent en le changement des passerelles pour les postes n° 1 et n° 2 et pour les postes n° 3 à 8, la dépose/repose des passerelles de chaque poste, le chemisage des pieux supports existants par des nouveaux pieux ainsi que la réalisation des superstructures d'appui des passerelles de liaison.

Lieu principal d'exécution du marché : HAROPA PORT - LE HAVRE

Durée du marché (en mois) : 8

La consultation comporte des tranches : Non

La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : Non

Marché alloti : Non

Section 6 - Informations Complémentaires

Visite obligatoire : Non

Autres informations complémentaires : Le marché intègre également des Prestations Supplémentaires Eventuelles (PSE) visant à l'aménagement d'un ponton de débarquement/embarquement des usagers fluviaux entre les postes n°6 et n°7. Le marché sera conclu soit avec un seul opérateur économique, soit avec des opérateurs économiques groupés. L'attention des candidats est attirée sur le fait qu'en cas de groupement d'opérateurs économiques, en application des dispositions des articles R.2142-19 à R.2142-27 du Code de la commande publique, le groupement doit avoir été constitué dès le stade de la candidature, et aucune modification ne peut intervenir dans la composition du groupement entre la date de remise des candidatures et la date de signature du marché, sous réserve des dispositions de l'article R.2142-26. Le mandataire du groupement conjoint sera solidaire, pour l'exécution du marché, de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard de l'acheteur notamment en cas de défaillance de l'un des membres du groupement. En cas de groupement conjoint, le candidat indique dans l'Acte d'Engagement le montant et la répartition détaillée des prestations que chacun des membres du groupement s'engage à exécuter. Les soumissionnaires doivent présenter une proposition entièrement conforme au dossier de consultation répondant strictement à la solution de base. Il est précisé que toute modification apportée aux quantités figurant aux détails estimatifs sera considérée comme une solution variante. Conformément aux dispositions des articles R.2151-8 à R.2151-11 du Code de la commande publique, les soumissionnaires peuvent remettre avec leur offre de base des propositions variantes, portant sur : - une modification des caractéristiques des tubes supports et/ou de guidage ; - une modification de la structure des passerelles des postes n°1 et n°2 ; - la nature, les caractéristiques du ponton de débarquement piéton. Toutes les autres spécifications du cahier des charges sont qualifiées d'intangibles. Les prestations faisant l'objet de la présente consultation seront rémunérées dans le cadre du budget d'investissement de HAROPA PORT | Le Havre et seront totalement financées par HAROPA PORT | Le Havre. Le titulaire du marché a la possibilité de céder ou nantir sa créance. L'exemplaire unique du marché est délivré sur sa demande au titulaire. Les prestations seront réglées par application de prix unitaires et de prix forfaitaires aux quantités réellement exécutées. Les prestations seront réglées par

acomptes mensuels versés au prorata de l'avancement des travaux par application des prix unitaires figurant au Bordereau des prix unitaires et par application des prix forfaitaires figurant à l'état des prix forfaitaires aux quantités réellement exécutées. Les prix sont révisables sur la base de l'index TP07b - Travaux de génie civil, béton et acier pour ouvrages maritimes - Base 2010 en 2010, publiés sur le site de l'institut national de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE) dans les conditions fixées au C.C.A.P. Une retenue de garantie de 5 % sera appliquée sur chaque acompte dans les conditions prévues à l'article 5.1 du C.C.A.P. Cette retenue de garantie pourra, au gré du titulaire, être remplacée par une garantie à première demande. Sauf refus du titulaire, il est prévu le versement d'une avance dans les conditions fixées à l'article 5.2 du C.C.A.P. et aux articles R.2191-3 à R.2191-19 du Code de la commande publique. Le mode de règlement choisi par le Maître d'Ouvrage est le virement à trente (30) jours à compter de la réception de la facture. Critères d'attribution : Prix des prestations (sur 60 points) Valeur technique (sur 40 points)

Date d'envoi du présent avis à la publication : 01/03/2024